

## Marché des artisans 23 juin 2019

### MODALITÉS GÉNÉRALES

#### DATE LIMITE D'INSCRIPTION ET PAIEMENT

Date limite d'inscription : **25 avril 2019, midi** (les dossiers reçus après cette date ne seront pas traités)

- **Coût d'un emplacement :**
  - Le coût pour la location d'un emplacement est de 25 \$.
- **Formulaire d'inscription et paiement**
  - **Par courriel**
    - [valerie.gauthier@ville.laprairie.qc.ca](mailto:valerie.gauthier@ville.laprairie.qc.ca)
    - Carte de crédit Visa ou Mastercard SEULEMENT
  - **Par la poste**
    - Ville de La Prairie (Marché des artisans de la Fête nationale), 500, rue Saint Laurent, La Prairie (Québec) J5R 5X2
    - Carte de crédit Visa ou MasterCard ou un chèque libellé à l'ordre de Ville de La Prairie et daté du 25 avril 2019
  - **En personne**
    - Centre multifonctionnel Guy-Dupré, 500, rue Saint-Laurent, La Prairie (Québec) J5R 5X2
    - Carte de crédit Visa ou MasterCard, Interac, comptant ou un chèque libellé à l'ordre de Ville de La Prairie et daté du 26 avril 2018
- Le paiement sera encaissé une fois la candidature retenue par le comité de sélection.
- En cas d'annulation du participant, aucun remboursement ne sera effectué après le 17 mai 2019.

#### MONTAGE ET HEURES D'OUVERTURE

##### Dimanche 23 juin 2019

- |               |                                  |
|---------------|----------------------------------|
| ○ 10 h à 12 h | Montage                          |
| ○ 12 h        | Revue des kiosques par le comité |
| ○ 14 h 30     | Ouverture au public              |

**Les artisans qui arriveront après 12 h seront refusés sur le site et ne seront pas remboursés.**

Tous les exposants doivent avoir terminé l'installation de leur kiosque pour 12 h 30. Par la suite, il y aura revue des kiosques par madame Caroline Varin, régisseur communautaire.

**À NOTER : En cas de mauvais temps, les activités seront déplacées au Centre multifonctionnel Guy-Dupré (500, rue Saint-Laurent, La Prairie).**

## Marché des artisans 23 juin 2019

### MODALITÉS GÉNÉRALES (suite)

#### OBLIGATIONS DES PARTIES

- **La Ville s'engage à fournir à chacun des exposants :**
  - une (1) table de 2,5' x 6' et deux (2) chaises
  - un espace de 10' X 10'
- **L'exposant s'engage à :**
  - exposer la marchandise représentative de ce qui a été soumis dans son dossier de présentation. (Toute marchandise jugée non conforme par le comité organisateur devra être retirée immédiatement);
  - être présent, en tout temps, à son kiosque;
  - rendre son kiosque attrayant avec **des nappes allant jusqu'au sol qui doivent être de couleurs unies et propres** (le comité organisateur insiste auprès de tous les exposants sur l'esthétique du kiosque et de la présentation du produit);
  - fixer solidement le panneau ou tout autre élément décoratif;
  - maintenir la propreté des lieux et entreposer tout matériel à l'intérieur de son espace (sous la table ou dans des contenants hermétiques et esthétiques);
  - ne pas dépasser la zone de 10' X 10' qui lui est alloué;
  - laisser l'espace loué vide et propre à la fin de l'événement.

*Dans l'éventualité du non-respect de ces conditions, le comité organisateur se réserve le droit de refuser de louer un espace lors d'une prochaine édition du Marché des artisans.*

#### **NOTES :**

- ***Il est fortement recommandé d'apporter un chapiteau.***
- ***Les kiosques seront installés partiellement sur le gazon. Les exposants qui désirent installer un abri solaire devront fixer eux-mêmes les pattes de leur tente au sol.***
- ***La Ville ne fournira pas d'électricité.***